

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Repas à thème AGR »



1. Entité organisatrice

L'AGR organise, entre le lundi 25 avril et le jeudi 4 mai, un quiz « Lors de sa traversée, combien de kg de vivres Pascal Coret va-t-il emporter ? ». Ce quiz est lié à l'évènement Cap Martinique, en partenariat avec CDC Développement Solidaire.

2. Participants

Ce jeu-concours est réservé à toutes personnes ayant accès aux restaurants AGR. Les organisateurs et collaborateurs de l'AGR ne peuvent y participer.

3. Modalités de participation

Pour y participer, il convient de répondre à la question présente sur le site internet de l'AGR www.lesrestaurantsagr.fr

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

Le participant devra envoyer sa réponse par courriel à l'adresse suivante : lesjeuxagr@caissedesdepots.fr.

4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort pour chaque restaurant AGR.

5. Dotation

Le lot (un assortiment de fruits) sera attribué de manière aléatoire, dans chaque restaurant.

6. Remise de la dotation

Les gagnants seront avisés par courriel du lot remporté et des conditions de remise de ce lot.

Si le gagnant ne peut pas récupérer le lot, le jour du repas à thème du mardi 10 mai, la possibilité lui est offerte d'offrir ce lot à la personne de son choix et d'en informer l'AGR.

7. Exploitation de l'image des participants

Les participants autorisent l'AGR à utiliser, dans le respect de la réglementation « RGPD », leurs nom et prénom pour des publications internes et externes, à titre publicitaire autour de l'opération du jeu-concours, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

8. Cas de force majeure/Réserve de prolongation

La responsabilité de l'AGR ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

9. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants devront fournir des informations personnelles les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse courriel, adresse professionnelle et numéro de téléphone (ci-après dénommées les « Données personnelles »). Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique interne de l'AGR. Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte du traitement des demandes des participants, de l'exploitation de leur image et de leur participation, dans le cadre du jeu-concours.